

## DEUXIÈME PARTIE

---

# RAPPORTS

présentés sur les Questions  
mises à l'ordre du jour  
du Congrès.

---

## AVERTISSEMENT

---

*Malgré tous ses efforts, la Commission d'organisation n'a pas pu obtenir l'envoi des rapports en temps utile pour les classer par section et dans un ordre correspondant à celui de questions.*

*Elle a donc dû publier les rapports au fur et à mesure de leur arrivée; on trouvera plus loin une table spéciale dressée en suivant le tableau des questions.*

# LISTE DES QUESTIONS

mises à l'ordre du jour du Congrès

---

## PREMIÈRE SECTION : ARCHIVES

I. — Quels sont les principes qui doivent être appliqués dans la construction des dépôts d'Archives :

- a) Au point de vue des bâtiments;
- b) Au point de vue de l'aménagement intérieur?

Cette question peut être divisée. On acceptera des rapports sur chacun des multiples points qui devront être examinés, tels que les corps de bibliothèque, les rayons, les cartons, les portefeuilles, les enveloppes, etc., en un mot tout le matériel en usage dans les dépôts y compris les ateliers de photographie, de reliure, de moulage de sceaux, etc.

II. — Y a-t-il lieu d'organiser des expositions d'archives?

Les rapporteurs sont priés d'examiner, notamment, si elles doivent être permanentes ou temporaires, ou si elles peuvent, comme à Vienne, réunir ces deux qualités; de dire aussi leur sentiment au sujet des pièces qu'il faut exposer, celles qui ont un intérêt historique ou celles qui présentent des particularités diplomatiques, ou encore les unes et les autres?

III. — Quels sont les meilleurs procédés pour nettoyer les archives?

Examen des systèmes de nettoyage mécanique par le vide et du travail manuel par des gens à gages.

IV. — Quel est le meilleur procédé de restauration des archives?

Examen des résultats donnés par le zapon ou d'autres procédés chimiques.

V. — Quelles archives peut-on détruire :

a) Parmi les documents anciens.

b) Parmi les documents modernes?

VI. — Quelles mesures prend-on pour la conservation et l'inventorisation des petites archives (c'est-à-dire de celles qui ne sont pas confiées à la garde d'un archiviste) dans les divers pays?

Cette question, comme plusieurs de celles qui vont suivre, devrait faire l'objet d'un travail de collaboration entre les archivistes des divers pays, dans lequel chacun exposerait ce qui se pratique dans son pays.

VII. — Comment faut-il classer les archives courantes des administrations communales?

VIII. — Comment doivent s'opérer les versements des archives des administrations contemporaines dans les archives anciennes?

IX. — Comment faudrait-il organiser les archives d'histoire économique contemporaine?

Il s'agit, en l'espèce, des archives des grandes industries et firmes commerciales.

X. — Exposer la législation en ce qui concerne les archives des notaires dans les divers pays et indiquer la solution qu'il faudrait préconiser, notamment en France et en Hollande.

On sait qu'au cours de ces dernières années, diverses législatures ont été saisies de projets de loi sur la matière.

XI. — Que fait-on pour la conservation des registres paroissiaux (baptêmes, mariages, décès) dans les divers pays? Où reposent-ils? Où devraient-ils reposer? Faut-il réglementer leur communication au public?

XII. — Quelles sont les archives dont la communication au dehors peut être autorisée? A qui et par quelles voies cette communication peut-elle être faite?

XIII. — Exposer le principe de la provenance dans le classement des archives. Quels sont les pays où il est appliqué totalement ou partiellement?

XIV. — Quelles sont les publications à entreprendre par les administrations des Archives?

Inventaires, collections de documents, rapports annuels (Hollande, Angleterre), communications dans le genre des *Mitteilungen der K. Preussischen Archivverwaltung*, inventaires des archives communales, annuaire (France).

XV. — Jusqu'à quel point les archivistes sont-ils tenus de se prêter aux recherches purement généalogiques?

XVI. — Quelle préparation faut-il exiger des fonctionnaires et employés dans un dépôt d'Archives scientifiquement organisé? Quels titres faut-il réserver au personnel scientifique?

XVII. — Dans les pays où il n'existe pas d'École des Chartes ni d'institution semblable y a-t-il lieu de créer un cours d'archivéconomie dans les universités?

XVIII. — Quels sont les jours et heures de travail, les vacances des archivistes dans les divers pays? Y a-t-il des missions scientifiques organisées par l'Administration des Archives?

XIX. — Quels sont les traitements, les droits à l'avancement, l'âge de la retraite, les pensions dans les divers pays? Y a-t-il des indemnités de fin d'année, et à qui sont elles accordées?

XX. — Comment faut-il composer la bibliothèque des dépôts d'Archives?

Le rapporteur est prié d'examiner, en dehors de la question des ouvrages généraux et spéciaux qui doivent constituer le fonds d'une bonne bibliothèque d'Archives, quels sont les moyens les plus efficaces pour obtenir un échange aussi étendu que possible de toutes les publications entreprises par les administrations des Archives. Il dira aussi son avis sur les catégories d'ouvrages de références qui devront être plus spécialement mis en permanence à la disposition du public dans la salle de lecture.

XXI. — Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour arriver à faire un départ exact et scientifique des documents qui doivent être respectivement déposés aux Archives et dans les sections de manuscrits des Bibliothèques?

Cette dernière question devra être débattue en une séance commune des sections d'archivistes et de bibliothécaires.

XXII. — De quelle manière faut-il dresser les listes de registes?

XXIII. — En principe, l'arrangement d'un inventaire d'archives doit correspondre à l'arrangement des archives.

XXIV. — Quelle est la meilleure méthode, dans les pays ayant un gouvernement fédéral, comme les États-Unis et la Suisse, d'assurer les avantages d'une administration centralisée des Archives publiques?

XXV. — La partie administrative d'un grand dépôt d'Archives.



## DEUXIÈME SECTION : BIBLIOTHÈQUES

I. — Des moyens les plus pratiques à employer pour se procurer la collection complète des thèses et dissertations académiques publiées chaque année; comment les classer et les cataloguer.

II. — Comment organiser pratiquement un bureau de renseignements à l'usage des Bibliothèques d'un pays. Note sur l'organisation et le fonctionnement du Bureau institué en Allemagne.

III. — Les publications officielles. Nécessité d'obtenir de chaque État qu'il publie une liste complète et rétroactive des publications gouvernementales afin de permettre aux Bibliothèques non seulement de faire choix parmi celles-ci, mais surtout de s'assurer aisément qu'elles en possèdent la collection complète.

IV. — Quelle préparation scientifique faut-il exiger des fonctionnaires et employés des Bibliothèques et quelles sont actuellement pour chaque pays, les conditions d'admission comme bibliothécaire dans les Bibliothèques (*a*) gouvernementales, (*b*) universitaires.

V. — *a*) Faut-il supprimer l'usage de la voie diplomatique pour le prêt des livres et manuscrits, et le remplacer par une transmission directe de Bibliothèque à Bibliothèque?

*b*) N'y aurait-il pas lieu d'adopter une durée unique pour la période du prêt?

VI. — Dans quelle mesure un bibliothécaire est-il tenu, de par ses fonctions :

*a*) D'établir la bibliographie des matières au sujet desquelles les lecteurs viennent faire des recherches dans son dépôt.

*b*) De communiquer des renseignements ou de signaler des sources de renseignements inconnues au lecteur et qu'il ne connaît lui-même qu'en raison de la préparation d'un travail personnel sur la question.

VII. — Dans quel sens y a-t-il lieu de réorganiser et d'étendre le service des échanges internationaux?

VIII. — Étude d'un système pour la vente et l'échange des doubles des Bibliothèques.

IX. — Quelle est, pour chaque pays, la situation des bibliothécaires au point de vue :

- a) Des traitements.
- b) De l'avancement.
- c) Des pensions.
- d) Des congés et vacances.

X. — Quoique remplissant des fonctions identiques, ou occupant des grades égaux, les bibliothécaires d'un même pays portent des titres très différents, suivant les localités et suivant les établissements auxquels ils sont attachés. N'y aurait-il pas lieu de chercher à obtenir une classification des grades et une terminologie des titres s'appliquant à toutes les Bibliothèques d'un même pays.

XI. — Dans l'état actuel de la science des Bibliothèques, quelles sont les conditions essentielles concernant, notamment, la disposition :

- a) Des salles des lectures ;
  - b) Des magasins de livres ;
- que doivent prévoir les plans d'une Bibliothèque publique et en l'absence desquelles ces plans doivent être rejetés ;

Quels sont les meilleurs moyens de prémunir les Bibliothèques contre les dangers de l'incendie.

XII. — Dans les capitales et dans les grands centres intellectuels, n'est-il pas préférable de décharger la Bibliothèque centrale de l'État en développant les Bibliothèques spéciales annexées aux Archives, aux Musées nationaux de peinture et de sculpture, d'antiquités, d'ethnographie, d'histoire naturelle ou à d'autres institutions gouvernementales, telles que les Universités, les Palais de justice, les Observatoires, les Jardins botaniques ou zoologiques, etc. ?

XIII. — Etude sur les Bibliothèques pour aveugles.

On désirerait connaître ce qui a été fait, dans les divers pays, concernant les Bibliothèques pour

aveugles, tant celles qui possèdent des collections d'ouvrages imprimés en relief que celles où, dans des salles spéciales, on fait la lecture à haute voix. On indiquera également, si c'est possible, les institutions qui ont pour but l'édition et la propagation des ouvrages imprimés en relief.

XIV. — Etude comparative des différents procédés de timbrage des livres : 1° à l'encre grasse ; 2° au timbre sec ; 3° au timbre en relief avec encrage ; 4° par perforation de tout ou partie du livre ou de sa reliure.

XV. — *L'American Library Association* et la *Library Association of the United Kingdom* se sont mises d'accord pour adopter un code unique de règles pour la rédaction des fiches de catalogue, qui a été publié en 1908. N'y aurait-il pas lieu pour les associations du continent de créer des comités d'étude qui s'entendraient avec les associations américaine et anglaise en vue de l'adoption d'un code universel ?

XVI. — a) Comment se fait, dans chaque pays, l'inventaire de la production littéraire et scientifique (dépôt légal, achat, enregistrement pour garantir les droits d'auteurs, etc.) ; quel est l'organisme chargé de recruter les éléments de cet inventaire, de rédiger celui-ci et de le publier ?

b) La rédaction et la publication de cet inventaire ne devraient-elles pas être confiées à la Bibliothèque dans laquelle sont déposés les ouvrages recrutés par cette voie ?

c) En vue d'éviter les lacunes regrettables que l'on constate dans presque tous les pays, quel que soit le système usité, n'y aurait-il pas lieu de préconiser l'obligation absolue du dépôt rendue plus acceptable et plus efficace par le paiement, sur certaines bases, de l'objet déposé ?

XVII. — De l'entente à créer entre Bibliothèques d'une même ville, pour éviter l'achat en double des périodiques.

XVIII. — Les avantages de la personnalité civile pour les Bibliothèques de l'État, des Universités et des Villes.

XIX. — De l'utilité d'établir une nomenclature uniforme

des termes typographiques, bibliographiques et bibliothéconomiques.

XX. — L'impression des catalogues de ventes et de livres d'occasion.

XXI. — Le Catalogue des Incunables.

XXII. — Le catalogue des collections de lettres et autographes des Bibliothèques publiques.

XXIII. — Des avantages qu'il y aurait à publier des catalogues dans lesquels les livres seraient classés par ordre d'éditeurs et d'imprimeurs.

XXIV. — Le système décimal appliqué au classement des Bibliothèques.

XXV. — Quels principes doivent présider à l'acquisition des livres? N'y aurait-il pas lieu d'organiser dans les grandes Bibliothèques une section spéciale des acquisitions?

XXVI. — N'y aurait-il pas lieu d'organiser dans les grandes villes, en dehors des Bibliothèques centrales, des Bibliothèques indépendantes de journaux et périodiques?

XXVII. — Comment assurer, dans chaque pays, la conservation des journaux?

XXVIII. — Sur quelles bases convient-il d'organiser dans les Bibliothèques, le prêt des livres, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger?

XXIX. — Comment devraient être rédigés les catalogues d'antiquariats et de ventes publiques?



### TROISIÈME SECTION : COLLECTIONS ANNEXÉES AUX DÉPÔTS D'ARCHIVES ET AUX BIBLIOTHÈQUES

I. — Comment faut-il organiser une exposition permanente de manuscrits et de livres précieux?

II. — La place d'une collection sigillographique est-elle dans un dépôt d'Archives, dans les Collections numismatiques ou dans un Musée archéologique?

III. — Quels sont les meilleurs procédés de surmoulage des sceaux? Examiner notamment les avantages et les inconvénients de la galvanoplastie?

IV. — Comment faut-il cataloguer les sceaux?

V. — Quel est le meilleur moyen de conserver les sceaux appendus à des actes ou à des imprimés en placard?

VI. — Le sceau étant un objet éminemment fragile, n'y a-t-il rien à faire pour donner au moulage un certificat d'authenticité qui subsisterait après la disparition du document original?

VII. — Quels sont les résultats donnés par le Zapon dans la restauration des sceaux? Existe-t-il de meilleurs procédés de restauration que la zaponisation?

VIII. — N'y a-t-il pas lieu de procéder au surmoulage des sceaux accompagnant des pièces acquises par un dépôt d'Archives, dès leur entrée dans ce dépôt, pour autant, bien entendu, qu'il n'en existe pas encore d'exemplaires dans la collection.

IX. — N'y a-t-il pas lieu de procéder à des échanges de surmoulages des sceaux entre les différents dépôts et quel est le meilleur mode d'enveloppement et d'expédition de ces surmoulages?

X. — Comment organiser l'exposition des médailles et monnaies dans les Bibliothèques publiques?

XI. — Comment faut-il classer les collections de médailles annexées aux Bibliothèques publiques?

XII. — De la nécessité d'adopter des règles spéciales en matière de comptabilité pour les Cabinets des médailles annexés aux Bibliothèques publiques.

XIII. — De l'accessibilité au public des Cabinets de médailles et des obligations des conservateurs de ceux-ci.

QUATRIÈME SECTION :  
BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES.

A. — *Organisation des Bibliothèques populaires.*

I. — Des moyens les plus efficaces pour créer et développer rapidement des Bibliothèques pour enfants et pour adultes.

L'étude demandée devrait considérer, notamment, la création et la multiplication rapide : 1° de Bibliothèques pour enfants et pour adultes indépendantes ; 2° de Bibliothèques pour enfants rattachées à des établissements d'instruction ou à des institutions réservées aux enfants et adolescents, telles que salles pour jeux, patronages, etc., de Bibliothèques populaires pour adultes rattachées à des Bibliothèques scientifiques ou générales ; 3° de salles spéciales réservées aux enfants, adolescents dans les Bibliothèques publiques qui ne peuvent, actuellement, être fréquentées qu'à partir d'un certain âge.

II. — Faits précis, prouvant l'utilité des Bibliothèques pour enfants au point de vue : 1° de la fréquentation des écoles ; 2° du respect des livres communiqués dans les Bibliothèques ou prêtés à domicile ; 3° de l'extension et de la fréquentation de la Bibliothèque pour adultes.

III. — Dans une Bibliothèque pour enfants, comme pour adultes, le personnel doit-il se borner à mettre les livres à la disposition des lecteurs qui les demandent, ou doit-il provoquer les demandes par les causeries, lectures à haute voix, projections lumineuses et indications sur les livres utiles et les nouveaux accroissements.

IV. — Du personnel de la Bibliothèque populaire. Recrutement ; situation faite à celui-ci.

V. — Des conditions essentielles que doivent réunir les locaux destinés à une Bibliothèque populaire.

La question sera examinée au point de vue des grands centres et des petites communes.

VI. — De l'organisation des Bibliothèques populaires dans

une même localité, dans un même canton, dans une même province. L'application du principe fédératif pour ces Bibliothèques ; notamment : 1<sup>o</sup> les avantages ou les inconvénients qu'il y aurait, dans une grande ville, à organiser une Bibliothèque populaire centrale ayant, dans chaque quartier de la ville, une succursale alimentée par la Bibliothèque centrale ; 2<sup>o</sup> les avantages ou les inconvénients qu'il y aurait à organiser, dans chaque quartier, une Bibliothèque complète et indépendante.

VII. — Etude sur les procédés les plus efficaces, les plus rapides et les plus économiques pour : 1<sup>o</sup> classer les livres d'une Bibliothèque populaire ; 2<sup>o</sup> pour désinfecter, sans les détériorer les livres donnés en prêt à domicile ou communiqués dans les locaux d'une Bibliothèque populaire.

VIII. — De l'acquisition des ouvrages ; achat en commun ; catalogue-type de livres devant former le fond d'une Bibliothèque populaire pour enfants ou adultes.

IX. — De la comptabilité d'une Bibliothèque populaire.

B. — *Fonctionnement des Bibliothèques populaires.*

X. — Prêts à l'intérieur de la Bibliothèque : salle de lecture, consultation du catalogue.

XI. — Prêts à l'extérieur de la Bibliothèque : prêts individuels et collectifs. Echanges. Bibliothèques circulantes.

XII. — Œuvres de propagande en faveur des Bibliothèques populaires, de leur développement et de leur utilisation.

